



AÉROPORTS DE PARIS

Seuls ceux qui se battront décideront de leur avenir !

Un seul moyen : la mobilisation des salariés !

La direction veut nous imposer une série de mesures visant à baisser
DEFINITIVEMENT notre rémunération :

Modification du 13^{ème} mois

- Mode de calcul du 13^{ème} mois et conditions de présence, 100% au lieu de 110% ;
- L'ancienneté n'est plus prise en compte dans le 13^{ème} mois, soit pour un salaire de base brut mensuel de 2.000€ (→ - 600 € annuel).

La prime de juin ICPL

- Calcul sur Traitement de base moyen proratisé 95% ;
- L'ancienneté n'est plus prise en compte dans l'ICPL, soit pour un salaire de base brut mensuel de 2.000€ (→ - 380 € annuel).

Rémunération variable des cadres

- Présence dans l'entreprise : proratisée par taux d'activité ;
- Suppression IP et création de **Coefficient de performance de l'entreprise**.

Prime assiduité, nouvelles conditions :

- Ne pas avoir plus de trois retards ;
- Ne pas être absent plus d'un jour ouvrable.

Indemnités transports, suppression des IKU, remplacés par :

- 23€ brut/mois pour les salariés dont les fonctions sont éligibles au télétravail ;
- 46€ brut/mois pour les salariés en H24, les ateliers et les salariés dont les fonctions ne sont pas éligibles au télétravail ;
- 98€ brut/mois pour les salariés en horaires continu et semi-continu ;
- Soit pour 1.000 kms, → **perte de 300 € brut Mensuel**.

Mobilité professionnelle :

Indemnité différentielle : pas encourageant pour une mobilité du décalé vers l'administratif puisque l'indemnité est en baisse et limitée à 2 ans ;

Discriminatoire pour les salariés en situation de reclassement médical ;

Pas encourageant pour une mobilité géographique non plus (souvent décidée par la Direction) et professionnelle.

Primes de sujétion (article 25)

- changements sur les modalités de versement par ;
- la révision de 8 primes et la suppression de 25 primes ;
- en forfaitisant et mensualisant les primes et indemnités de sujétion.

Alors que l'état distribue des milliards aux entreprises, ajoutés aux exonérations des cotisations patronales octroyées depuis des années. Des lois antisociales, qui rendent le monde du travail encore plus flexible.

Résultat les inégalités ne font que grandir dans le pays.

Quant à la direction d'ADP, elle est en parfaite symbiose avec ce modèle.

Pour ce faire, elle surfe sur la vague pandémique pour casser notre modèle et en finir avec nos acquis et baisser nos salaires.

Nous le savons, l'objectif n'est pas de sauver l'entreprise qui elle va bien.

Preuve en est, ils n'hésiteront pas, si une opportunité se fait un jour, de poursuivre leurs investissements à l'international.

Connaissez-vous beaucoup d'entreprises, en difficulté, pour lesquelles les banques sont prêtes à mettre sur la table 1 milliard d'euros, voire plus en 2021?

La CGT ne se fera pas complice d'une collaboration avec la direction dont la seule volonté est de faire des salariés, un simple outil de production, une variable d'ajustement

La CGT n'accompagnera pas la casse de nos acquis.

Il est encore possible d'inverser les choses. Pour cela il nous faut créer un rapport de force, ensemble face au camp d'en face !

Alors si comme nous, vous pensez que c'est possible, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la CGT.

**La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat.
Ensemble organisons la riposte !**

Orly, le 12 février 2021